

Pour vous abonner à la Lettre  
Entreprises & Défense [LIEN](#)

## Repères

### Part des dépenses de défense (hors pensions) dans le PIB en norme OTAN

2004 :  
France 1,74  
Allemagne 1,10  
Royaume-Uni 2,13  
Etats-Unis 3,80

2009 :  
France 1,75  
Allemagne 1,17  
Royaume-Uni 2,37  
Etats-Unis 4,70

2013 :  
France 1,52  
Allemagne 1,09  
Royaume-Uni 2,09  
Etats-Unis 4,08

### Principaux équipements des armées françaises

Blindés 7.035  
Artillerie 441  
Armes antichars 1.356  
Hélicoptères 306  
Avions de combat 225  
Avions de transport 84  
Hélicoptères 83  
Drones 4  
Bâtiments de combat et de  
soutien 75  
Moyens amphibies 21  
Groupe aérien embarqué 63  
Aviation de patrouille maritime 22

### Effectifs de la défense dans quelques régions

Alsace 7.163  
Aquitaine 15.314  
Bretagne 20.155  
Ile-de-France 30.466  
Lorraine 13.728  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
37.179  
Rhônes-Alpes 13.468

Sources : ministère de la Défense  
et rapports parlementaires.

## Partenaire 2014



www.elikatraining.com  
karine.joyeux@elikatraining.com

## Trois questions à...

### Guillaume Poupard

Directeur général de l'Agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information



### Pourriez-vous nous présenter l'ANSSI et ses missions ?

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information est Autorité nationale de défense des systèmes d'information : cela implique de notre part des capacités d'anticipation de la menace, de prévention et de détection des incidents et de réponse aux cyberattaques, pour la protection des systèmes d'information de l'État et des administrations, et au-delà, auprès des opérateurs d'importance vitale et de l'ensemble des acteurs nationaux.

Au regard des entreprises du secteur de la défense, l'ANSSI fait face à des responsabilités spécifiques car ce sont des entreprises stratégiques pour les enjeux de souveraineté. Nous œuvrons avec la Direction générale de l'armement : cette synergie se manifeste par un travail commun autour des dispositifs RAPID de soutien à l'innovation auprès des PME dont les activités sont duales, et des Projets d'études amont, pour ce qui concerne spécifiquement des questions de défense. L'ANSSI collabore étroitement avec la DGCIS du ministère de l'Économie, du redressement productif et du numérique autour des Investissements d'avenir pour ce qui concerne les problématiques du monde civil. Ces travaux sont conduits en cohérence dans un domaine où les besoins civils et de défense sont souvent proches.

### Quelles sont les principales menaces auxquelles ont à faire face aujourd'hui les entreprises françaises et leurs collaborateurs ?

Les deux principales menaces sont l'espionnage et le sabotage. Dans les deux cas, les atteintes à la compétitivité et à l'image peuvent être coûteuses et durables.

Il existe des moyens de contrer ou de limiter les effets de ces menaces. Il faut en priorité appliquer les règles proposées par le Guide d'hygiène de l'ANSSI. Il faut aussi savoir faire appel à des prestataires de confiance, une démarche qui est expliquée dans le guide « Maîtriser les risques de l'infogérance ». Sur cette question des prestataires, l'Agence œuvre avec le secteur privé pour le développement d'une offre souveraine de confiance.

Il faut aussi savoir rester prudent lors de missions à l'étranger, ou lors des salons professionnels, en suivant les conseils du Passeport aux voyageurs. Enfin, les entreprises ne doivent pas hésiter à se référer aux fiches La sécurité économique au quotidien publiées par la Délégation interministérielle à l'intelligence économique, avec laquelle l'ANSSI travaille de concert pour sensibiliser tous les acteurs économiques à protéger leurs systèmes d'information.

### Quel message souhaiteriez-vous délivrer aux entreprises liées à la Défense, notamment les TPE et PME ?

Les TPE et PME incarnent une part non négligeable du potentiel scientifique et technique de la Nation. Elles doivent avoir conscience qu'elles sont une cible privilégiée et qu'elles peuvent faire l'objet d'attaques conçues « sur mesure », parfois très sophistiquées. Il ne faut pas pour autant désespérer de cette « marque d'intérêt » mais au contraire, agir : de nombreuses attaques peuvent être évitées par des mesures simples et peu coûteuses sachant que ce sont souvent des négligences humaines qui peuvent être à l'origine d'intrusions et incidents.

Enfin, il est essentiel pour l'ANSSI d'être aux côtés des entreprises pour les aider à anticiper les risques pesant sur leurs systèmes d'information, et cela passe par une mission d'information constante sur l'état de la menace. A ce titre, j'encourage tous les responsables informatiques à rester attentifs aux Bulletins d'actualités, Avis et Alertes du CERT-FR.

Retrouvez l'ensemble des guides pratiques, bulletins, avis et alertes sur le site de l'ANSSI [LIEN](#)

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2013 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2014 [LIEN](#)

## RETEX : Soirée-débat « La Défense, outil de puissance de la France »

L'Association et l'Ecole de Guerre Economique (EGE) ont organisé le 18 juin, à l'Ecole militaire à Paris, une soirée-débat en partenariat avec l'Association nationale des Auditeurs jeunes de l'IHEDN (ANAJ-IHEDN) sur le thème « La Défense, outil de puissance de la France ». Soirée placée sous le Haut patronage de Patricia Adam, présidente de la commission de la Défense nationale et des forces armées. L'objectif était d'analyser de quelle manière la Défense, prise au sens large, est aujourd'hui un outil de puissance pour la France, et quelles sont les pistes pour renforcer - voire élargir - cet outil.

Sont intervenus lors de cette soirée :

Marie Récalde, députée de la Gironde et membre de la commission de la Défense nationale et des forces armées.

Christian Harbulot, directeur de l'Ecole de Guerre Economique (EGE) et directeur associé du cabinet de conseil Spin Partners.

Le colonel Michel Goya, chef du bureau Recherche au Centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF) de l'armée de Terre et animateur du blog « La voie de l'épée ».

François Mattens, président de l'Association nationale des auditeurs jeunes de l'IHEDN (ANAJ-IHEDN).

Retrouvez une synthèse de cette soirée sur le portail de l'IE [LIEN](#)

## Tout savoir sur l'expertise du Centre de transfusion sanguine des armées

Le Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) vient de réaliser une nouvelle plaquette. Celle-ci présente le CTSA, les différents dons possibles (sang total, plaquettes ou plasma) où et comment effectuer ceux-ci.

Cette plaquette présente également le « PLYO » le plasma de l'urgence au service des blessés civils et militaires. Traitement idéal du choc hémorragique, le plasma lyophilisé est reconstitué en moins de 6 minutes et permet la transfusion salvatrice immédiate. Le PLYO a prouvé son efficacité au combat (Afghanistan, Mali, Centrafrique...) y compris au sein d'armées étrangères (forces spéciales américaines...).

Pour télécharger cette plaquette [LIEN](#)



Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : [contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr](mailto:contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr)

## La Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre

Depuis sa création en 1993 la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre (CABAT) a assuré le suivi de plus de 9.000 blessés, dont 1.500 blessés recensés depuis 2010, et de 120 familles de décédés. Actuellement, plus de 600 militaires font l'objet d'un accompagnement. Une centaine de personnes nécessitent des actions directes, urgentes et soutenues. Une trentaine de blessés sont suivis en permanence dans différents hôpitaux ou centres spécialisés dans toute la France.



La CABAT assure la coordination des actions entreprises dans le domaine du soutien aux blessés en service ainsi qu'au profit des familles de militaires décédés en service. L'objectif principal est de permettre à tous les blessés de retrouver une place dans la société et de faciliter l'accompagnement socio-psychologique des familles endeuillées. Elle est chargée, en liaison avec la formation d'appartenance, du suivi du blessé de son entrée en milieu hospitalier jusqu'à sa réinsertion au sein de l'institution militaire ou de sa reconversion dans le secteur civil. Cette mission s'inscrit dans la durée, elle n'a pas de limite de temps.

Lorsqu'un militaire est blessé en service ou en opération, il est pris en charge individuellement. Le blessé, une fois convoyé avec assistance médicale vers la structure adaptée, va être hospitalisé, en règle générale en région parisienne, dans un hôpital militaire. Un premier travail d'identification doit être effectué concernant non seulement la blessure, sa gravité et les séquelles éventuelles, mais aussi le profil social et professionnel de la personne. Parallèlement, la CABAT organise la venue de la famille au chevet du blessé, son hébergement et son accompagnement. Puis, elle identifie un parcours avec l'ensemble des objectifs administratifs, sociaux, professionnels, sportifs, psychologiques et juridiques. Les démarches administratives incluent notamment l'indemnisation du préjudice physique, esthétique et d'agrément, les allocations, les indemnités assurantielles, tout cela sur une période de trois ans qui détermine la consolidation définitive sur le plan administratif. Passé ce délai, il faudra éventuellement déterminer d'autres objectifs comme une consolidation psychologique, sociale, voire une nouvelle reconversion professionnelle. Enfin, la CABAT intervient pour créer des stratégies d'accompagnement, c'est-à-dire fédérer tous les acteurs institutionnels et associatifs afin que le blessé puisse bénéficier de toutes les aides financières, morales et administratives.

Pour ce qui est des familles des militaires décédés en service ou en opération, la démarche de la CABAT est la même. Techniquement, le dossier est plus complexe, mais le but à atteindre reste identique : soutenir, aider, conseiller pour que le temps administratif soit le moins pesant possible.

## Participer au « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2014

Créé par l'Association et placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense, le « Prix de la reconversion des militaires » récompense chaque année un projet de création ou de reprise d'entreprise, y compris au titre du congé de création ou reprise d'entreprise, par un personnel militaire en situation d'activité, inscrit ou non dans un parcours reconversion, devant rejoindre la vie civile au plus tard un an après la remise du prix.

Date limite d'envoi des dossiers complets (dossier + lettre de motivation + CV) sous forme électronique uniquement : **15 septembre 2014**.

Pour télécharger le dossier du Prix 2014 : [LIEN](#)

Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey

## Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2014 avec le soutien de la société Erika Training.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.

Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.

Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.

Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.

Mail : [contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr](mailto:contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr)

ISSN 2114-7019

Tous droits réservés.

Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.